

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nette progression des salaires pour tous les métiers de l'emploi à domicile

- Les salaires horaires nets moyens des salariés des particuliers employeurs sont en nette progression sur un an, selon le dernier baromètre de l'Observatoire des Emplois de la Famille, entre +2,6% et +3,3% selon la catégorie d'emploi considérée.
- Le secteur de l'emploi à domicile propose des taux horaires moyens entre 1,3 et 1,6 fois supérieurs à ceux du SMIC
- Toutefois, l'attractivité des métiers à domicile, et en particulier du métier d'assistant maternel, doit être renforcée dans sa globalité et ne peut se satisfaire de la seule hausse des salaires
- Il est nécessaire, pour faire face au risque accru de pénurie des effectifs qui s'annonce, de prendre des mesures qui amélioreront l'attractivité et la formation, en particulier vis-à-vis des jeunes, aux nouveaux métiers du secteur

Paris, le 18 juillet 2019 – **Les salaires horaires du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile affichent de nettes progressions sur un an, et sont entre 1,3 et 1,6 fois supérieurs au salaire horaire minimum, mais cette tendance ne peut résoudre à elle seule le risque accru d'une pénurie des emplois à domicile**, notamment ceux des assistants maternels, a alerté jeudi la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), qui s'appuie sur les résultats du dernier baromètre publié par l'Observatoire des Emplois de la Famille.

Selon ce baromètre, le salaire horaire net des assistants maternels a connu une progression au quatrième trimestre de 2,6% sur un an, à 3,5 euros par enfant accueilli en moyenne¹. Une hausse relativement proche de celle observée chez les gardes d'enfants à domicile (+2,7% sur un an, pour un taux moyen net de 9,2 euros).

Cette tendance positive ne suffira toutefois pas à résoudre le déficit d'attractivité et le risque de pénurie des effectifs qui se profile. En raison du vieillissement continu de la population des assistants maternels - 164 000 assistants maternels partiront à la retraite à horizon 2030, soit la moitié des professionnelles en activité – **ce mode d'accueil est aujourd'hui**

¹ Hors congés payés et hors indemnités d'entretien.

menacé, alors qu'il représente 60% des places d'accueil proposées aujourd'hui aux enfants de moins de 3 ans.

« Nous avons un double problème à résoudre : d'un côté, de nombreux départs à la retraite, de l'autre, un renouvellement très insuffisant de la profession, qui doit également évoluer pour attirer les nouvelles générations. L'attractivité d'une profession ne se résume pas au salaire. C'est l'ensemble des conditions de travail qu'il faut améliorer, en renforçant la protection sociale, l'accès à la formation, ou encore en encadrant mieux la santé au travail. Nous devons renforcer avec les pouvoirs publics et sur les territoires les nouveaux modes d'organisation de la profession qui attirent les plus jeunes, comme les maisons d'assistants maternels », a estimé Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM.

Les salaires horaires nets versés par les particuliers employeurs fragiles, âgés, dépendants ou handicapés, affichent eux aussi une forte progression :

- +2,7% sur un an, soit 11,2 euros en moyenne, pour les salariés des particuliers bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et plus »
- +3,3% sur un an, soit 9,5 euros en moyenne pour les salariés des particuliers bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- +2,8% sur un an, soit 9,9 euros en moyenne pour les salariés des bénéficiaires d'exonérations liées au handicap.

Enfin, les salariés des particuliers employeurs non fragiles ont vu leur salaire net progresser de 2,8% sur un an, à 10,6 euros nets en moyenne.

Les salariés à domicile ont, comme l'ensemble des salariés du privé, bénéficié de la baisse des cotisations salariales appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

« Comme tout employeur, le particulier employeur a joué le jeu en répercutant cette baisse des charges salariales sur les salaires nets. Ces revalorisations témoignent de l'attachement et du respect qu'ont les particuliers pour ces emplois à domicile, indispensables à leur quotidien. Ils reconnaissent ainsi la juste valeur des efforts fournis par ceux qui prennent soin de leurs enfants, de leurs parents, de leurs proches handicapés, et contribuent ainsi à maintenir une relation d'emploi responsable et citoyenne », a commenté Marie Béatrice LEVAUX.

Pour retrouver l'intégralité du baromètre, cliquez ICI

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACTS PRESSE

Catherine Monin

06 11 73 41 02
cmonin@fepem.fr